

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 28 JANVIER 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 28 janvier 2019, à 17 h 30, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents madame Françoise Hogue Plante (district n° 2), monsieur Mike Touzin (district n° 3), madame Sylvie Noël (district n° 4), monsieur Alain Pichette (district n° 5) et madame Murielle Bergeron Milette (district n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. le maire Yvon Deshaies.

Était absent : M. Gilles Pagé (district n° 1)
(absence motivée)

Était aussi présent : M. Yvon Douville, directeur général et greffier adjoint

Le greffier adjoint a fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 22 janvier 2019, vers 11 h, la soussignée, greffière, a reçu, conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), l'ordre verbal de M. le maire Yvon Deshaies, de convoquer tous les membres du conseil municipal à une séance extraordinaire devant se tenir **LE LUNDI 28 JANVIER 2019 à 17 h 30, à l'hôtel de Ville de Louiseville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville**, et ce, afin de considérer les sujets suivants :

Moment de recueillement

Points à traiter lors de la séance extraordinaire:

- 1° Approbation de l'ordre du jour; (2019-033)
- 2° Abolition du projet temporaire d'organisation des archives
- 3° Lettre d'entente 2019-01 entre le Syndicat canadien de la Fonction publique section locale 968 (FTQ) et la Ville de Louiseville – techniciennes en documentation – organisation du travail

Période de questions – (règlements n^{os} 2 et 59)

Clôture de la séance à _____

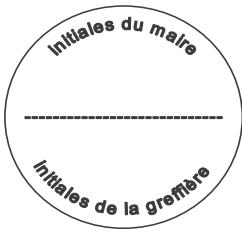
En foi de quoi, j'ai signé à Louiseville
Ce 25^e jour du mois de janvier 2019

Maude-Andrée Pelletier
Greffière

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été signifié de la façon suivante :

Yvon Deshaies	en main propre le 25 janvier 2019
Gilles Pagé	par courriel le 25 janvier 2019
Françoise Hogue Plante	par courriel le 25 janvier 2019
Mike Touzin	par courriel le 25 janvier 2019



Alain Pichette
Sylvie Noël
Murielle Bergeron Milette

par courriel le 25 janvier 2019
par courriel le 25 janvier 2019
par courriel le 25 janvier 2019

2019-033

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE NOËL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi 28 janvier 2019 tel qu'il a été présenté.

2019-034

ABOLITION DU PROJET TEMPORAIRE D'ORGANISATION DES ARCHIVES

CONSIDÉRANT la note de service datée du 22 janvier 2019 de la greffière, madame Maude-Andrée Pelletier, afin de déterminer les besoins de la Ville de Louiseville découlant du poste de technicienne en documentation;

CONSIDÉRANT que cette réorganisation respecte le budget de la Ville, améliore les services aux citoyens et est conforme aux règles du travail;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE soit aboli, à compter du 1^{er} février 2019, le projet temporaire d'organisation des archives initié en 2012 par la résolution 2012-171 et confirmé en 2013 dans une lettre d'entente intervenue entre le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 968 (FTQ) et la Ville de Louiseville, aux termes de la résolution 2013-366;

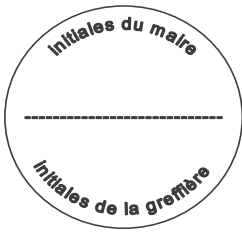
QU'en conséquence de cette abolition dudit projet temporaire, la Ville de Louiseville mette fin à l'emploi temporaire de la technicienne en documentation, madame Christine Pratte et à l'affectation de madame Francine Leblanc audit projet temporaire, à raison de 5 à 7 heures par semaine, le tout selon les dispositions des lettres d'ententes intervenues entre le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 968 (FTQ) et la Ville de Louiseville, aux termes des résolutions 2013-366, 2015-490, 2016-449, 2017-408 et 2018-193.

2019-035

**LETTRE D'ENTENTE 2019-01 ENTRE LE SYNDICAT CANADIEN DE LA
FONCTION PUBLIQUE SECTION LOCALE 968 (FTQ) ET LA VILLE DE
LOUISEVILLE – TECHNICIENNES EN DOCUMENTATION –
ORGANISATION DU TRAVAIL**

CONSIDÉRANT la fin du projet de réorganisation temporaire des archives le 1^{er} février 2019 auquel étaient affecté madame Christine Pratte à 5 jours/semaine et madame Francine Leblanc à 1 jour/semaine;

CONSIDÉRANT les besoins additionnels de la Ville d'une technicienne en documentation pour constituer, notamment, l'archivage numérique des documents, soit une ressource à 4



jours/semaine pendant les deux prochaines années avec une maintenance des archives estimée à ½ jour/semaine par la suite;

CONSIDÉRANT la nécessité pour l'employeur de prévoir un plan de relève au niveau de la technicienne en documentation affectée principalement à la bibliothèque, madame Francine Leblanc, puisqu'elle a annoncé son intention de prendre sa retraite à l'âge de 65 ans et que d'ici là, une prestation de travail de 4 jours/semaine est requise à la bibliothèque;

CONSIDÉRANT que les parties désirent fixer les présentes par lettre d'entente;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN PICHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

D'AUTORISER le directeur général à signer une lettre d'entente avec le syndicat canadien de la fonction publique section locale 968 (FTQ) afin de prévoir l'organisation du travail des techniciennes en documentation.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est levée à 17 h 35.

YVON DESHAIES
MAIRE

YVON DOUVILLE
GREFFIER ADJOINT